



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Panthéon

Question écrite n° 90589

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le Panthéon. En effet, ce bâtiment, construit entre 1764 et 1790, est actuellement très abîmé. Après la chute d'un morceau du plafond dans les années 1990, des immenses filets, toujours présents, ont été tendus dans le chœur, le long des galeries intérieures et sur les bas-côtés. Le péristyle, inspiré du panthéon d'Agrippa à Rome, s'effrite, et la couverture de plomb du dôme est fragilisée. Ce site, occupé par une basilique fondée en 507 par le roi Clovis, transformé à la demande de Louis XV par Soufflot dont l'ambition était de rivaliser avec Saint-Pierre de Rome et Saint-Paul à Londres, est devenu pour les funérailles de Victor Hugo le temple civique à la mémoire des grands hommes. Les travaux de rénovation sont estimés à 100 millions d'euros sur dix ans pour maintenir l'édifice en l'état. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour préserver et restaurer le « temple de la République ».

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication est parfaitement conscient de la nécessité d'assurer la conservation du Panthéon. Cet édifice, remis en dotation au Centre des monuments nationaux, présente depuis une quinzaine d'années des désordres qui ont fait craindre d'importants problèmes structurels et ont conduit à restreindre le circuit de visite proposé au public. L'État a conduit des travaux de restauration des couvertures périphériques, qui se sont achevés en 2009, ainsi que le nettoyage des sols de la nef aujourd'hui terminé. Toutefois, si ces travaux ont pu jusqu'alors être menés par tranches successives de moyenne importance, le programme à conduire désormais nécessite de mobiliser des moyens autres. Le schéma directeur de restauration du monument établi en 2007 par le Service national des travaux, alors en charge des travaux sur le monument, a, sur la base des études préliminaires menées par l'architecte en chef des monuments historiques, évalué ainsi à près de 90 Meuros les travaux de restauration à programmer sur le Panthéon. Cette campagne de restauration a été découpée en six phases ou priorités, classées par ordre d'urgence de conservation du monument et de sécurité. Les première et deuxième phases, évaluées au total à 26 Meuros, portent sur la restauration de la couverture du lanternon, de la colonnade du dôme et de la restauration de la colonnade du péristyle d'accès. Le Centre des monuments nationaux, désormais maître d'ouvrage de la restauration des monuments nationaux en application des nouvelles compétences statutaires qui lui sont confiées par le décret n° 2007-532 du 6 avril 2007, a commandé en 2010 à l'architecte en chef des monuments historiques un projet architectural et technique pour la restauration de la couverture du dôme et le diagnostic pour la restauration du péristyle. Ce projet devrait être rendu courant 2011 et permettra de déterminer précisément le découpage des travaux qui devront avoir lieu entre 2012 et 2014. Les modalités et le calendrier de financement des deux phases seront négociés entre l'établissement public et les ministères chargés de la culture et du budget, qui assurent la tutelle de l'établissement.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90589

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11059

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4247